

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2005

L'an 2005 et le jeudi 24 novembre à 20 heures 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Janine GUIGON, Gisèle VINCENT.

Messieurs Jean-Paul NEUF-MARS, Roger OUVRIER-BONNAZ, Gilles REYNAUD, Bruno VIALATTE, Philippe CLAIR.

Pouvoir a été donné par Monsieur Laurent VALENTE à Monsieur Jean-Luc ZANON,

Pouvoir a été donné par Monsieur Michel DONOLATO à Monsieur Jean- Paul NEUF- MARS,

Pouvoir a été donné par Madame Marie- Pierre GOUTIN à Madame Janine GUIGON.

Absents : Monsieur Claude PIERRE, Madame Laurence CLOT.

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2005 est lu et approuvé à l'unanimité.

ADHESION A L'ASSOCIATION " ELUS LOCAUX ET POLITIQUE DES TRANSPORTS EN VALLEE DU RHONE "

Le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer sur l'adhésion de la commune à l'association " Elus locaux et Politique des Transports en Vallée du Rhône " dont le siège se trouve en Mairie de Saulce-sur-Rhône. Cette association a pour but de rassembler des élus afin de créer un espace de réflexion et d'information sur les questions relatives aux transports dans la vallée du Rhône, de permettre que le débat public annoncé par le Ministère des Transports s'organise dans les meilleurs délais et dans le respect des règles de transparence et d'information à tout débat démocratique, de permettre aux représentants des collectivités de formuler et de défendre des positions communes auprès des ministres, administrations et autres acteurs du secteur des transports. Ces positions prenant en compte la sécurité des voyageurs et des marchandises, les économies d'énergie et la protection de l'environnement. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'association " Elus locaux et Politique des Transports en Vallée du Rhône ". La cotisation pour 2005/2006 sera de 100 euros par commune adhérente.

RECONDUCTION CONVENTION CRIIRAD

(Commission de Recherches et d'Informations

Indépendantes sur la Radioactivité) POUR L'ANNEE 2006

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de reconduire pour l'année 2006, la convention avec la CRIIRAD, signée le 9 juillet 2002 et valable 5 ans, qui assure l'entretien et la gestion du réseau montilien de surveillance de la radioactivité de l'air. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire pour l'année 2006 la convention liant la commune à la CRIIRAD.

RENFORCEMENT DU RESEAU BASSE TENSION

AU QUARTIER DES ROCHES

Le Maire expose qu'à sa demande, le SDED a étudié un projet de renforcement du réseau en aérien au poste " Relais des Roches " pour un coût de 23000 euros subventionnés à 90% (part communale de 2300 euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE CHAUFFAGE

DE LA SALLE PIERRE BONNET

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir un contrat avec une entreprise spécialisée pour l'entretien de la pompe à chaleur de la salle P.BONNET. Après étude des devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise ROJAT de Savasse qui assurera l'entretien de la pompe à chaleur pour un coût annuel de 813.25 euros.

INFORMATIONS DIVERSES

Messieurs les Adjoints et Conseillers-délégués font le compte-rendu :

Travaux extérieurs :

- Des devis ont été demandés pour des travaux de peinture des barrières de sécurité, grilles et portails des

écoles de Derbières et de Fondchaud.

- L'Entreprise ARSAC a effectué les travaux d'élagage des haies aux abords de la salle P.BONNET et du court de tennis ainsi qu'en divers lieux de la commune.
- L'Entreprise JOLY va effectuer les travaux de rénovation de voirie Chemin du Sérillon et Quartier Fondchaud. Une réunion de présentation et de concertation a eu lieu avec les riverains de ce chemin.
- Les travaux de rénovation et d'aménagement de la supérette sont en cours, ils seront achevés dans le courant du 1er trimestre 2006.

Associations/Festivités :

- Téléthon 2005 : la Municipalité et les Associations de La Coucourde organisent un concours de belote le 2 décembre à la salle d'animation rurale Pierre BONNET. La totalité des recettes (inscriptions, buvette, buffet) sera reversée à l'association Défi Canton Marsanne.
- Goûter des Anciens le mercredi 14 décembre : nos Anciens seront conviés par la Municipalité au traditionnel goûter de fin d'année qui aura lieu à la salle P.BONNET à partir de 15 heures.

Urbanisme :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- Déclaration de travaux : 3 déposées - 2 accordées.
- Permis de construire : 2 déposés - 5 accordés.

Culture/ Enseignement:

- Le budget alloué par la Mairie en 2005 a permis à la Bibliothèque Municipale d'acquérir un grand nombre de livres - plus de 60- dont les derniers prix littéraires, et de faire venir dans ses locaux, les 14 et 15 novembre dernier, deux conteuses pour les enfants scolarisés.
- Le bibliobus de la Médiathèque de Valence a renouvelé 300 ouvrages lors de son passage le 3 novembre.
- Les bibliothécaires bénévoles accueillent les enfants des écoles tous les mardis et vendredis matin.
- A mois de mars, une exposition sur le thème du carnaval aura lieu à la bibliothèque.
- Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole ont eu lieu le 15 octobre dernier - 101 votants- Ont été élus : Mesdames ASTIC Florence, REYNAUD Stéphanie, LAFFONT Carol, Monsieur WAGNER Hervé. Mesdames VILLE Yvette, MOLLA Béatrice, GUILLEMET Christine, Monsieur LEROY Christophe.
- Le 1er Conseil d'Ecole de l'année scolaire 2005/2006 a eu lieu le 4 novembre. Les effectifs à cette date sont de 98 élèves pour l'ensemble des écoles de La Coucourde. Tous les travaux d'aménagement des classes demandés par les enseignantes à la rentrée ont été effectués par les Services Techniques. Monsieur SARKIZIAN, Professeur de Musique, intervient auprès des enfants des classes de GS de maternelle, CP, CE1 et CE2.
- Le goûter des écoles aura lieu le 16 décembre prochain.
- Une journée " Prévention Routière ", financée par la Municipalité, sera proposée aux élèves de CE2, CM1 et CM2 le 30 mars 2006.

Monsieur le Maire fait part :

- Dans le cadre de la gestion des boucles de petite randonnée pédestre qui relève de la compétence du Conseil Général et pour répondre au souhait du Département d'officialiser - via des conventions de passage-

l'autorisation de traverser des parcelles privées, le Président du Conseil Général a demandé la désignation d'un référent communal au sein du Conseil Municipal. Monsieur NEUF- MARS a été désigné comme référent communal. Sa mission consiste à apporter une aide aux correspondants locaux chargés par le Conseil Général du travail d'identification parcellaire et de rencontre avec les propriétaires des parcelles traversées par les boucles de randonnée pédestre.

- Suite à la convention de conseil en matière d'hygiène et de sécurité pour la prévention des risques professionnels signée en 2004 avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Drôme, celui-ci confirme que la collectivité de La Coucourde est l'une des rares à avoir mis en place une organisation en matière de prévention des risques professionnels par la désignation d'un ACMO et une évaluation des risques personnalisée par agent et par secteur d'activité.

- La salle P.BONNET est dotée d'un limiteur de décibels- dont le seuil maximum est réglé à 96 décibels- suite à une étude demandée par la Municipalité à l'Entreprise MATHEY ACOUSTIQUE SERVICE qui a effectué de nombreux relevés de mesures phoniques ; il s'avère que le centre d'animation rural P.BONNET est en conformité avec la réglementation concernant les nuisances sonores.

- La Gendarmerie Nationale de Montélimar a fait parvenir en Mairie son rapport sur les délits pour la période de septembre/octobre 2005 (1 en 2005 / 3 en 2004).

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 24 novembre 2005

Le Maire.

Jean-Luc ZANON